EBSCOhost 08/02/2022 09:59

Donnée: 1

Titre: Les procureurs réclament des pouvoirs élargis

Langue: Français

Auteurs: Gonzalès, Paule

Source: Figaro, Le (Business Section). 01/07/2022, Vol. 24067, p11.

Type de document: Article

Résumé: JUSTICE Dix propositions pour réformer avec pragmatisme la

justice pénale. Voilà la mission que s'est donnée la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) dans le cadre des actuels États généraux de la justice. Parmi ces propositions, deux renvoient à la nécessité de doper les moyens pour rattraper les standards européens en matière de justice et s'engager sérieusement dans la réforme numérique. Surtout,

toutes les propositions militent en faveur de pouvoirs accrus des parquets, au moment où le législateur multiplie leurs tâches au

risque de les brider.

Numéro d'accès: 6NM2750676052

Base de données: Vente et Gestion

Section: Le Figaro, pg. 11

Les procureurs réclament des pouvoirs élargis

Alors que la magistrature est en quête d'efficacité, les parquets demandent davantage de moyens et de missions.

~~~~~

Paule Gonzalès

**JUSTICE** Dix propositions pour réformer avec pragmatisme la justice pénale. Voilà la mission que s'est donnée la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) dans le cadre des actuels États généraux de la justice. Parmi ces propositions, deux renvoient à la nécessité de doper les moyens pour rattraper les standards européens en matière de justice et s'engager sérieusement dans la réforme numérique. Surtout, toutes les propositions militent en faveur de pouvoirs accrus des parquets, au moment où le législateur multiplie leurs tâches au risque de les brider.

Or prévient, Jean-Baptiste Bladier, tout nouveau président de la CNPR et procureur de Senlis, « sans une réforme de notre statut vers plus d'indépendance, nous allons vers une paralysie de la justice compte tenu de la masse de contentieux et de réformes » . Pierre de touche de sa réflexion, la CNPR propose « une refonte du code de procédure pénale » , mesure mille fois recommandée et mille fois abandonnée. Ainsi la Conférence milite-t-elle pour la fusion des procédures d'enquête de flagrance et préliminaire afin de pouvoir activer certains outils, parfois intrusifs, « comme les perquisitions sans assentiment, les géolocalisations dans la durée et certaines saisies mais aussi la demande de

EBSCOhost 08/02/2022 09:59

détention provisoire, jusque-là réservée au juge d'instruction », détaille Éric Mathais, procureur de Bobigny. Le tout sous le contrôle du juge des libertés et de la détention. « *Trop souvent, nous tranchons entre l'ouverture d'une information judiciaire interminable et une comparution immédiate bancale, alors qu'il ne manque que quelques actes de procédure* », souligne Laureline Peyrefitte, procureur de Meaux.

En agissant ainsi, assure la CNPR, le juge d'instruction pourra se concentrer sur les affaires les plus complexes. De même les procureurs veulent un pouvoir de sanction élargi, ce dernier étant très souvent endigué par l'obligation d'homologation du juge. « Les préfets disposent de pouvoir de sanctions bien plus coercitif que nos compositions pénales » , souligne Jean-Baptiste Bladier. Enfin la CNPR milite pour une procédure simplifiée lorsque les faits sont reconnus, « soit dans 50 % des enquêtes » . De quoi accélérer les flux de la justice pénale dont 3 millions de procédures sont embourbées dans les commissariats. Alors que se met douloureusement en place la réforme de la police (voir ci-dessus), les procureurs mettent en garde contre une police judiciaire amoindrie et recommandent « de maintenir cette filière de police judiciaire en sanctuarisant notamment ses effectifs et en permettant à ses officiers de se former en continu » , insiste Laureline Peyrefitte.

## Lutte contre les addictions

Si les procureurs osent plaider pour un accroissement de leurs pouvoirs d'enquête et de sanction, ils rompent aussi un tabou en proposant de revoir et corriger à la baisse « le périmètre du champ pénal » . « Certains délits, notamment en matière de droit de la presse, diffamations et injures non aggravées, pourraient être uniquement soumis aux tribunaux civils. De même que certains contentieux techniques relatifs à l'urbanisme et à l'environnement ou encore à la coordination des transports remis justement à l'administration » , détaille Arnaud Laraize, procureur de Sens. De quoi libérer du temps « pour mieux punir » . Les procureurs invitent en ce sens à « repenser notre système des peines et notamment de probation » , insiste Damien Savarzeix, procureur de Grasse. Il rappelle que ce dernier, « trop axé sur la réinsertion, ignore l'analyse criminologique des risques de récidive » .

La CNPR insiste sur le respect du prononcé de la peine plutôt qu'une dénaturation par des aménagements postérieurs. Enfin les procureurs, également chargés « *de prévenir la récidive* » , demandent au politique de faire de la lutte contre les addictions une grande cause nationale. « *Elles sont à l'origine de 86 % des violences conjugales et sexuelles sur mon ressort* » , insiste Raphaël Balland, qui alerte sur toute la délinquance induite. Une façon comme une autre de rappeler que la justice intervient en bout de course, souvent lorsque toutes les politiques publiques ont échoué.

pgonzales@lefigaro.fr

## PHOTO:

La Conférence nationale des procureurs de la République milite notamment pour une procédure simplifiée lorsque les faits sont reconnus.

EBSCOhost 08/02/2022 09:59

Copyright de **Figaro**, **Le** (**Business Section**) est la propriété de Figaro, Le (Business Section). Le copyright d'un article spécifique peut rester la propriété de l'auteur dans certains cas. Le contenu ne peut être reproduit, envoyé par e-mail vers de nombreux sites ou publié sur un serveur de listes sans la permission écrite expresse du propriétaire. Toutefois, les utilisateurs peuvent imprimer, télécharger ou envoyer ces articles par e-mail pour leur usage personnel.

Source: Figaro, Le (Business Section), Jan 07, 2022, Vol. 24067, p11

Item: 6NM2750676052